

Conditions supplémentaires Adobe Stock

Date de publication : 16 mars 2020 Date d'entrée en vigueur : 16 avril 2020 Remplace toutes les versions antérieures.

Les présentes Conditions supplémentaires régissent votre utilisation des Services et des Œuvres Adobe Stock (telles que définies ci-dessous) et font partie intégrante des Conditions générales d'utilisation d'Adobe (les « **Conditions générales** ») publiées à l'adresse www.adobe.com/go/terms (les Conditions supplémentaires et les Conditions générales sont collectivement dénommées les « **Conditions** »). Les termes commençant par une majuscule et non définis ont la signification donnée dans les définitions des Conditions générales.

1. Définitions.

1.1 « **Site(s) Web** » désigne les Services Adobe Stock disponibles sur www.stock.adobe.com (ou l'URL de remplacement), ou d'autres sites Web ou applications Adobe qui rendent les Œuvres (définies ci-dessous) disponibles pour licence.

1.2 « **Œuvre(s)** » désigne les Images professionnelles (telles que définies ci-dessous), ainsi que les photographies, les illustrations, les images, les vecteurs, les vidéos, les fichiers en 3D, les modèles et autres œuvres visuelles ou graphiques désignées comme contenu Adobe Stock que vous utilisez sous licence via un Site Web.

2. **Propriété.** Sauf autorisation expresse dans les Conditions, nos concédants et nous-mêmes conservons l'ensemble des droits, titres et intérêts en lien avec les Œuvres. Aucun titre ou intérêt de propriété relatif aux Œuvres ne vous est cédé en vertu des Conditions.

3. Licences relatives aux Œuvres et restrictions spécifiques.

3.1 Restrictions spécifiques à la Licence standard.

(A) **Licence standard.** Sous réserve de votre respect des Conditions, la Licence standard vous donne le droit non exclusif, permanent, mondial, non transférable [sauf mention contraire à l'alinéa 3.4(A) (Utilisation pour le compte d'un employeur ou client) et 3.4(B) (Utilisation par des employés et sous-traitants)] et incessible d'utiliser, de reproduire, d'archiver, de modifier et d'afficher des Œuvres sur tout média à des fins (1) de publicité, de marketing, de promotion et de décoration ; et (2) d'utilisation personnelle et non commerciale ; ce jusqu'à 500 000 fois, comme stipulé plus en détail à l'alinéa 3.1(B)(1), (« Restrictions spécifiques à la Licence standard »). La licence décrite dans cet article est appelée « **Licence standard** ».

(B) **Restrictions spécifiques à la Licence standard.** Outre les restrictions stipulées à l'article 4 (Restrictions), les restrictions suivantes s'appliquent à toute Œuvre régie par une Licence standard :

(1) vous ne pouvez pas (a) faire reproduire ou permettre la reproduction d'une Œuvre sur plus de 500 000 supports imprimés (copies incluses) au total ; ni (b) intégrer une Œuvre dans une représentation, une diffusion ou une production numérique dont l'audience attendue dépasse les 500 000 personnes au total. La restriction sur l'audience attendue s'applique aux Œuvres visualisées sur les services de streaming en ligne ou autres, mais ne s'applique pas aux Œuvres affichées sur d'autres sites Web ou applications mobiles ;

(2) vous ne pouvez pas intégrer une Œuvre dans une marchandise destinée à la vente ou à la distribution, y compris des produits « à la demande », à moins que (a) l'Œuvre ait été modifiée au point que la nouvelle œuvre, intégrée dans la marchandise, diffère substantiellement de l'Œuvre originale et puisse être qualifiée d'Œuvre originale ; ou (b) la valeur initiale de la marchandise ne réside pas dans l'Œuvre elle-même ;

(3) vous ne pouvez utiliser, inclure ou intégrer une Œuvre dans aucun modèle électronique ni aucune application de modèle de conception (*par exemple*, un modèle de conception Web ou de présentation, ou un modèle de carte de vœux électronique ou de carte de visite) ; et

(4) (vous ne pouvez pas utiliser, reproduire, distribuer ou afficher une Œuvre dans le cadre d'un communiqué de presse offrant à la presse un accès au fichier image.

3.2 Restrictions spécifiques à la Licence améliorée.

(A) **Licence améliorée.** Sous réserve de votre respect des Conditions, la Licence améliorée vous confère les mêmes droits que la Licence standard, sans limitation du nombre de reproductions ou de la taille de l'audience énoncés à l'alinéa 3.1.(B)(1) (Restrictions spécifiques à la Licence standard). La licence décrite dans cet article est appelée « **Licence améliorée** ».

(B) **Restrictions spécifiques à la Licence améliorée.** Les restrictions énoncées aux alinéas 3.1.(B)(2), 3.1.(B)(3), 3.1.(B)(4) (Restrictions spécifiques à la Licence standard) et 4 (Restrictions) s'appliquent à toute Œuvre sous Licence améliorée.

3.3 Restrictions spécifiques à la Licence gracieuse.

(A) **Licence gracieuse.** Sous réserve de votre respect des Conditions, la Licence gracieuse vous confère les mêmes droits que la Licence améliorée en plus du droit d'intégrer des Œuvres dans des marchandises et des fichiers modèles destinés à la vente ou à la distribution, sans limitation du nombre de reproductions ou de la taille de l'audience (« **Licence gracieuse** »). En d'autres termes, vous pouvez utiliser, reproduire, distribuer et afficher des Œuvres aux fins suivantes :

(1) création de fichiers modèles électroniques et d'applications de fichiers modèles de conception destinés à la revente ou à la distribution, sous réserve que les destinataires ne puissent utiliser ou accéder aux Œuvres qu'avec lesdits fichiers modèles ;

(2) création de tout bien ou service destiné à la revente ou à la distribution, y compris, sans s'y limiter, les tasses, t-shirts, posters, cartes de vœux, les services d'« impression à la demande » et autres marchandises et services ; et

(3) diffusion d'un communiqué de presse, y compris la distribution du fichier image seul à la presse, dans la mesure où l'Œuvre (a) est publiée uniquement dans le cadre dudit communiqué de presse, et (b) n'est utilisée ou diffusée d'aucune autre manière.

(B) **Restrictions spécifiques à la Licence gracieuse.** Les restrictions stipulées à l'article 4 (Restrictions) s'appliquent à toute Œuvre régie par une Licence gracieuse.

3.4 **Droits supplémentaires.** Les droits supplémentaires qui suivent sont régis par les Conditions et les restrictions énoncées à l'article 4 (Restrictions).

(A) **Utilisation pour le compte d'un employeur ou client.** Vous pouvez utiliser une Œuvre au profit de l'un de vos clients sous réserve que vous transfériez votre licence à votre client par accord écrit ayant force exécutoire imposant des conditions au moins aussi restrictives que les Conditions. Vous serez alors seul(e) responsable de l'utilisation de l'Œuvre par votre employeur ou votre client. Vous devrez acheter des licences supplémentaires pour pouvoir réutiliser ladite Œuvre au profit d'autres clients.

(B) **Utilisation par des employés et sous-traitants.** Vous pouvez céder des fichiers contenant une Œuvre ou des œuvres dérivées autorisées à des employés ou sous-traitants, à condition que ces employés et sous-traitants acceptent, par accord écrit ayant force exécutoire, de se soumettre aux restrictions des Conditions et utilisent l'Œuvre uniquement pour votre compte. Sauf disposition contraire dans le présent alinéa, vous ne pouvez pas transférer les Œuvres non modifiées. Les employés et les sous-traitants ne disposent d'aucun droit supplémentaire d'utiliser les Œuvres.

(C) **Licence composite.** La Licence composite vous confère le droit d'utiliser, de reproduire, de modifier ou d'afficher des versions « comp » (*c.-à-d.* composites) ou des préversions avec filigrane d'Œuvres uniquement à des fins de vérification du rendu final desdites Œuvres pendant 90 jours à compter de la date du téléchargement desdites versions (« **Licence composite** »). À moins d'acheter une licence, vous n'avez aucun autre droit sur l'Œuvre en filigrane. Nous ne pouvons pas garantir la disponibilité sous licence ultérieure des Œuvres que vous téléchargez sous Licence composite.

4. Restrictions.

4.1 **Restrictions générales.** Vous ne pouvez pas :

(A) utiliser une Œuvre d'une quelconque manière permettant à un tiers d'utiliser, de télécharger, d'extraire ou d'accéder à ladite Œuvre sous forme de fichier autonome ou d'une manière qui dépasse la portée de cette licence pour l'Œuvre ;

(B) entreprendre une quelconque action en rapport avec une Œuvre qui porterait atteinte aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits d'une quelconque personne ou entité, tels que les droits moraux du créateur de ladite Œuvre ou les droits de toute personne qui figure dans ladite Œuvre ou dont des éléments de propriété figurent dans ladite Œuvre ;

(C) enregistrer, ou demander l'enregistrement, d'une marque de commerce, d'une marque de conception, d'un nom commercial, d'un logo ou d'une marque de service qui utilise une Œuvre (en tout ou en partie), ou tenter d'empêcher un tiers d'utiliser l'Œuvre ;

(D) utiliser une Œuvre dans le cadre d'une quelconque activité à caractère pornographique, diffamatoire ou par ailleurs interdite ;

(E) utiliser une Œuvre d'une manière pouvant raisonnablement être considérée comme peu flatteuse, immorale ou contestable compte tenu de la nature de ladite Œuvre, notamment, sans s'y limiter, dans une annonce publicitaire pour le tabac, dans des établissements de divertissement pour adultes ou autres lieux ou services similaires, dans une campagne de soutien pour des partis politiques ou autres mouvements idéologiques, dans des supports traitant de handicap mental ou physique ;

(F) utiliser une Œuvre à des fins éditoriales sans y faire figurer les mentions de droits d'auteur/de crédit obligatoires à l'emplacement adapté selon l'utilisation applicable, en respectant le format suivant : « Nom du Contributeur/stock.adobe.com », ou comme stipulé sur le Site Web ;

(G) utiliser l'Œuvre de façon contraire à toute restriction supplémentaire affichée sur le Site Web dans le volet de description desdites Œuvres ;

(H) supprimer, masquer ou modifier toute mention de propriété associée aux Œuvres, ou faire une fausse déclaration expresse ou implicite selon laquelle vous ou un autre tiers êtes le créateur ou le propriétaire des droits sur toute Œuvre ; ou

(I) utiliser les Œuvres ou les titres, légendes, mots-clés ou autres métadonnées associés aux Œuvres à des fins (1) d'apprentissage automatique et/ou d'intelligence artificielle ; ou (2) de technologies conçues pour ou destinées à l'identification de personnes physiques.

4.2 Restrictions relatives à l'usage éditorial. Pour les Œuvres désignées comme étant à « usage éditorial uniquement » :

(A) vous ne pouvez utiliser ces Œuvres qu'à condition (1) de conserver intacts le contexte éditorial et la signification de l'Œuvre ; (2) que ce soit dans le cadre d'événements ou de sujets médiatiques ou d'intérêt général ; et (3) que vous respectiez toute restriction de licence supplémentaire publiée sur le site Web, dans le volet de description desdites Œuvres ;

(B) vous devez faire figurer les mentions de droits d'auteur/de crédit obligatoires à l'emplacement adapté selon l'utilisation applicable, en respectant le format suivant : « Nom du Contributeur/stock.adobe.com », ou comme stipulé sur le Site Web ;

(C) vous ne devez pas (1) utiliser lesdites Œuvres à des fins commerciales (c.-à-d. promotionnelles, publicitaires, de merchandising ou de cautionnement) ; ni (2) modifier lesdites Œuvres, hormis pour en ajuster légèrement la qualité technique ou les recadrer ou redimensionner légèrement ; et

(D) pour utiliser une Œuvre éditoriale à des fins commerciales, vous devez (1) en demander l'autorisation au propriétaire des droits d'auteur de ladite Œuvre ; et (2) obtenir toute autorisation supplémentaire nécessaire.

4.3 Attribution. Outre les obligations énoncées à l'article 4.1(F) (Restrictions générales), (A) si des Œuvres sont utilisées dans un contexte où un autre fournisseur de contenu Adobe Stock reçoit une attribution, vous devez également inclure une attribution sensiblement similaire pour Adobe Stock ; et (B) si l'Œuvre est utilisée dans une production audiovisuelle, vous devez déployer des efforts raisonnables sur le plan commercial pour inclure l'attribution d'Adobe Stock conformément aux normes du secteur et, si possible, au format suivant : Nom du Contributeur/stock.adobe.com.

5. Conditions spéciales pour les Utilisateurs d'abonnement, les Utilisateurs professionnels, VIP et les Équipes.

5.1 Compte utilisateur d'abonnement. Vous ne pouvez pas céder votre abonnement ou autoriser d'autres personnes à l'utiliser, même s'il s'agit d'associés, de collègues, de sous-traitants ou d'employés. Cependant, vous pouvez proposer une Œuvre sous licence plusieurs fois via l'abonnement.

5.2 Utilisateurs professionnels. Si un Utilisateur professionnel achète une licence pour une Œuvre, cette licence est accordée à l'Entreprise, qu'elle ait été achetée avant ou après la date de dernière mise à jour des Conditions. L'utilisation par l'Utilisateur professionnel de toute Œuvre est régie par le contrat de l'Entreprise avec nous.

5.3 Crédits Adobe Stock dans VIP. Si vous achetez des crédits Adobe Stock via le programme Adobe VIP, dans le cadre de votre formule d'abonnement Creative Cloud Team, (A) les achats de crédits ne sont pas remboursables ; et (B) les crédits non utilisés expirent automatiquement 12 mois après la date d'achat.

5.4 Conditions spéciales de formule CC Pro Edition. Les conditions de l'article 5.4 (Conditions spéciales de formule CC Pro Edition) s'appliquent uniquement aux Images Pro sous licence dans le cadre d'une formule CC Pro Edition par un Client abonnement Équipe ou un client VIP abonnement Entreprise. En cas de conflit entre cet article 5.4 (Conditions spéciales pour abonnement CC Pro Edition) et toute autre article des Conditions, le présent article 5.4 (Conditions spéciales d'abonnement CC Pro Edition) ne s'applique qu'aux Images Pro.

(A) Définitions

(1) « **Formule CC Pro Edition** » désigne toute formule Creative Cloud qui inclut « Pro Edition » dans le nom, et est disponible pour les clients abonnement Équipe et les clients VIP abonnement Entreprise, et comprend le droit de télécharger et de concéder sous licence un nombre illimité d'Images Pro.

(2) « **Période de grâce** » désigne les 30 jours suivant immédiatement la résiliation ou l'expiration de votre Formule CC Pro Edition.

(3) « **Images Pro** » désigne uniquement les photographies, illustrations et vecteurs indiqués par Adobe comme contenu Adobe Stock standard dans le cadre de la Formule CC Pro Edition. Par souci de clarté, ce terme exclut tous les autres types de fichiers, y compris, sans s'y limiter, les vidéos, fichiers 3D, fichiers modèles, et autres œuvres visuelles ou graphiques ou œuvres de tout autre support ou format existant ou à venir.

(4) « **Clients abonnement Équipe** » désigne les clients Creative Cloud abonnement Équipe qui ont acheté une formule CC Pro Edition pour les équipes, y compris via VIP.

(5) « **Clients VIP abonnement Entreprise** » désigne les clients Creative Cloud abonnement Entreprise qui ont acheté une formule CC Pro Edition pour entreprise via VIP.

(B) **Licence pour Images Pro.** Sous réserve de votre conformité aux Conditions, les Images Pro sont concédées sous licence aux (1) Clients abonnement Équipe sous une Licence améliorée ; et aux (2) Clients VIP abonnement Entreprise dans le cadre d'une Licence gracieuse.

(C) Limitations de la licence pour les Images Pro.

(1) La licence des Images Pro énoncée au présent article 5.4 (Conditions spéciales de Formule CC Pro Edition) est perpétuelle pour les utilisations spécifiques des Images Pro que vous avez utilisées pendant la durée de votre Formule CC Pro Edition, y compris les extensions ou les renouvellements, ainsi que la Période de grâce.

(2) Vous vous engagez à ne pas stocker d'Images Pro ou à ne pas abuser de l'accès à la Formule CC Pro Edition.

(3) Les Licences composites ne s'appliquent pas aux Images Pro.

(D) **Effet de la résiliation de la Formule CC Pro Edition.** Vous disposerez d'une Période de grâce pour utiliser toutes les Images Pro téléchargées et payées avant la résiliation ou l'expiration de votre Formule CC Pro Edition dans un projet ou une autre utilisation finale, et toutes les Images Pro ainsi utilisées restent soumises aux Conditions. Les Images Pro téléchargées et payées avant l'expiration ou la résiliation, mais non utilisées avant la fin de la Période de grâce, ne sont pas considérées comme étant sous licence. Pour plus de clarté, vous ne pouvez pas télécharger d'Images Pro pendant la Période de grâce. Vous ne pouvez pas utiliser, à toute autre fin autorisée pendant la Période de grâce, une Image Pro pour la première fois, ou dans un nouveau contexte (comme sur des marchandises nouvelles ou différentes), après l'expiration ou la résiliation de votre Formule CC Pro Edition. À titre d'exemple, si vous avez déjà imprimé une brochure promotionnelle avec une Image Pro dessus, vous pouvez continuer à produire ces brochures à perpétuité, mais vous ne pouvez pas utiliser l'Image CC Pro pour un nouveau projet ou une autre utilisation finale.

6. Nos obligations d'indemnisation.

6.1 Notre devoir d'indemniser. Sous réserve que les Œuvres soient utilisées conformément aux Conditions, nous nous engageons à vous défendre contre toute réclamation, action ou poursuite engagée par un tiers contre une personne physique ou morale (collectivement, la « **Réclamation** ») durant la période d'application des Conditions au motif que votre utilisation d'une Œuvre rémunérée en vertu des Conditions enfreint directement les droits d'auteur, de marque, de publicité ou de protection de la vie privée dudit tiers (la « **Réclamation en contrefaçon** »). « **Œuvre rémunérée** » désigne

toute Œuvre que vous avez téléchargée et payée. Nous nous engageons à vous indemniser contre tous dommages et intérêts, pertes, coûts, dépenses et responsabilités (collectivement, les « **Préjudices** ») relevant directement d'une Réclamation en contrefaçon et prononcés de façon définitive à votre encontre par un tribunal compétent ou convenus par accord de règlement écrit, signé par nous.

6.2 Conditions d'indemnisation. Nous rejetons toute responsabilité en cas de Réclamation :

(A) découlant : (1) de toute modification d'une Œuvre ; (2) de toute combinaison d'une Œuvre avec d'autres documents ou informations ; (3) de toute utilisation d'une Œuvre après que nous vous avons demandé de cesser toute utilisation de celle-ci ; (4) de toute utilisation d'Œuvres « à usage à des fins éditoriales uniquement » ; ou (5) du contexte dans lequel vous avez utilisé l'Œuvre concernée ; ou

(B) si : (1) vous ne nous avisez pas par écrit de la Réclamation en contrefaçon dès que vous en avez connaissance ou en recevez l'avis, dans la mesure où cette omission nous porte préjudice ; (2) vous ne nous fournissez pas l'assistance raisonnable que nous vous demandons dans le cadre de la défense ou du règlement de la Plainte pour contrefaçon ; (3) vous ne nous octroyez pas le contrôle exclusif et les pleins pouvoirs pour régler la Plainte pour contrefaçon, ou (5) vous faites des déclarations concernant la Plainte pour contrefaçon sans notre consentement écrit préalable.

6.3 Limitation de responsabilité. Nonobstant toute disposition contraire dans les Conditions ou dans tout autre accord conclu entre vous et nous, indépendamment du nombre de téléchargements ou de licences octroyés pour l'Œuvre rémunérée concernée, notre responsabilité totale en ce qui concerne toute Œuvre ne pourra en aucun cas excéder 10 000 USD par Œuvre. Nonobstant toute loi par ailleurs applicable, toute action ou procédure de règlement des différends doit être engagée dans les deux ans suivant l'acte, l'événement ou l'occurrence donnant lieu à la réclamation.

6.4 Seul et unique recours. Ce qui précède constitue l'entièreté de nos responsabilités et obligations et votre seul et unique recours pour toute Œuvre ou Réclamation en contrefaçon.

7. Vos obligations d'indemnisation.

7.1 Vos obligations. Sans limiter les obligations des Conditions générales, vous vous engagez à nous indemniser, ainsi que nos filiales, associés, cadres, représentants, employés, partenaires ou concédants, dans l'éventualité de toute plainte, revendication, perte ou tout dommage, y compris pour les honoraires d'avocats raisonnables, découlant de ou en lien avec votre utilisation d'une quelconque Œuvre (en dehors du cadre des indemnisations prévues à l'article 6 (Nos obligations)) ou tout manquement de votre part aux Conditions, y compris, sans s'y limiter toute utilisation d'une Œuvre à « usage à des fins éditoriales uniquement » à des fins commerciales sans la licence ou les autorisations préalables nécessaires.

8. Exclusion.

8.1 Exactitude. Nous ne sommes pas responsables de l'exactitude des Œuvres, y compris de toute description, catégorie, légende, métadonnée ou de tout titre ou mot-clé inclus dans les Œuvres.

8.2 Aucune mention légale. Nous déclinons expressément toute responsabilité vis-à-vis des informations, des commentaires ou des réponses aux questions qui vous ont été fournis par Adobe ou ses représentants, que ce soit à propos des présentes Conditions, de votre utilisation actuelle ou proposée de l'Œuvre ou autrement, fournis à titre de courtoisie uniquement et qui ne constituent pas une mention légale.

8.3 Recherche sécurisée. Les Œuvres filtrées par une recherche sécurisée ne doivent être accessibles qu'aux utilisateurs de Stock âgés de plus de 18 ans et vivant dans des pays où le contenu pour adultes est légal.

9. Réserve. Si vous avez connaissance ou si vous ou nous estimons raisonnablement qu'une Œuvre peut faire l'objet d'une réclamation d'un tiers ou enfreint d'une toute autre manière les Conditions, nous pouvons vous ordonner de cesser toute utilisation, reproduction, modification, affichage et distribution de ladite Œuvre et de renoncer à la posséder. Vous devrez alors vous conformer à ces instructions dans les meilleurs délais et veiller à ce que vos clients, distributeurs, employés et employeurs cessent d'utiliser l'Œuvre. Nous nous réservons le droit (A) d'interrompre la licence de toute Œuvre, et (B) de refuser le téléchargement de toute Œuvre, et ce à tout moment.

10. Résiliation. Nous pouvons résilier les Conditions supplémentaires ou vos droits d'utiliser une Œuvre après vous en avoir avisé en cas de violation des Conditions. Le cas échéant, vous devrez cesser toute utilisation, reproduction, modification, distribution et tout affichage de ladite Œuvre et renoncer à sa possession.

11. Effet de la résiliation. À compter de la fin de votre abonnement ou de la résiliation des Conditions supplémentaires, (A) vous perdrez tous les droits, titres et intérêts relatifs à l'ensemble des quotas inutilisés, et (B) sauf disposition contraire prévue à l'article 5.4(D) (Effet de la résiliation de la Formule CC Pro Edition), toute licence permanente restera valide et vous pourrez continuer d'utiliser les Œuvres pour lesquelles vous avez acquis une licence, sous réserve du respect des Conditions. Vous devez télécharger toutes les Œuvres acquises sous licence, car ces dernières sont susceptibles de ne pas être disponibles après la résiliation ou l'expiration.

12. Mesure d'injonction. Nonobstant ce qui précède, en cas d'accès non autorisé aux Œuvres ou d'utilisation non autorisée de celles-ci par vous ou un tiers ou en violation des présentes Conditions, vous reconnaissez que nous avons le droit de demander une mesure d'injonction (ou une mesure juridique urgente de nature équivalente) dans toute juridiction, sans vous en aviser ou sans possibilité de réparation.